Certificat de Compétences en Entreprise : Contribuer à la gestion de l'entreprise

Comptabilité - Paie - Gestion - Fiscalité - 2025

La formation en résumé

La Certification des Compétences en Entreprise (CCE) est un dispositif qui permet aux individus de certifier des compétences transverses ou support aux organisations, mises en œuvre dans un cadre professionnel ou extra professionnel. Le CCE est une **certification professionnelle délivrée par CCI France** et enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences sous le code **RS5373**. Sa reconnaissance est nationale et valable à vie.

La certification peut prendre la forme d'une étude de cas de 3 heures (faisant suite à un parcours de formation conseillé) ou la forme d'un portefeuille de preuves (avec accompagnement individuel préalable de 7 heures minimum). Dans ces deux cas, un jury de validation se réunit.

La certification vous permets de mobiliser **votre CPF pour financer** toute ou partie des formations du parcours ou de l'accompagnement préalable, ainsi que l'examen de certification. Sa reconnaissance est nationale et pour une durée illimitée.

Répertoire Spécifique de France Compétences : 5373

Objectifs :

- Capitaliser sur son expérience professionnelle en gestion et prendre du recul
- Valoriser ses compétences en gestion
- Etre acteur de son parcours professionnel

Participants :

Toute personne souhaitant faire certifier ses compétences en gestion

Le CCE est accessible à toute personne exerçant ou ayant exercé au cours des cinq dernières années une mission effective en lien avec les compétences du référentiel concerné

Prérequis :

Avoir suivi la formation : La Gestion financière de l'entreprise : les étapes clefs

500 €

(non assujetti à la TVA)

0,5 jours

Validation par une étude de cas (3 h) ou par un portefeuille de preuves

Certificat de compétences en entreprise

Eligible au CPF

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 17/04
- 12/05
- 10/07
- 16/10
- 18/12

Saint-Etienne - 04 77 49 24 66

- 17/04
- 12/05
- 10/07
- 16/10
- 18/12

Roanne - 04 77 44 54 69

- 17/04
- 12/05
- 10/07
- 16/10
- 18/12

Le contenu

Analyse des documents comptables et de la situation financière de l'entreprise

Identifier les documents comptables restituant la situation financière de l'entreprise,
Analyser le compte de résultat de l'entreprise,
Interpréter le bilan comptable de l'entreprise, en s'appuyant sur l'analyse de ses annexes,

Evaluation de l'activité et de la rentabilité de l'entreprise

Evaluer la rentabilité de l'entreprise, en identifiant, en calculant et en interprétant les ratios de gestion pertinents
Evaluer les différents coûts induits par l'activité de l'entreprise,
Analyser la structure des dépenses générées par l'activité de l'entreprise,
Préconiser les mesures correctives de gestion à mettre en œuvre,

Conception d'outils et d'indicateurs de suivi et de gestion de l'activité de l'entreprise

Concevoir les outils de suivi et d'analyse de l'activité de l'entreprise,
Etablir un plan de trésorerie mensuel, en planifiant les dépenses à engager pour assurer l'activité de l'entreprise,
Communiquer les résultats de l'entreprise aux différents acteurs concernés, en produisant les bilans et états de suivi de l'activité.

CCI FORMATION vous recommande l’une des formations préalables suivantes :

Cycle gestion – 70 heures
Ou un choix de modules de formation en gestion (minimum 35 heures) dont « Gestion Niveau 2 : les étapes clés pour maîtriser la gestion »

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Epreuve écrite (cas pratiques) basée sur le référentiel de la compétence visée

Obtention du certificat : 80% des critères du référentiel sont validés, avec un minimum de 60% des critères validés pour chaque élément du référentiel

Instance de certification : CCI France

Obtention du certificat : 80% des critères du référentiel doivent être validés